



Combien de temps apres un attouchement...

Par **poppyeleauralane**, le **04/11/2013** à **20:53**

Bonjour,rrnrJe voudrais savoir si il y a un délais temporel envers lequel il est impossible de porter plainte par rapport a des attouchements sur une mineur, ainsi que de rapports sexuels avec une mineure. rnrles faits se sont passés en 1989.rnjeune fille agée de 12 et demie.rnlors d'un mariage elle fut prise a part par un garçon de 16 ans, qui l'a embrassé de force et pelloter. Elle ne pouvait pas se defendre parceque le garçon en question lui disait qu'il l'aimait et qu'elle l'avait aguichée. rnles attouchements ont continués a chaque visites en familles avec un harcelemt epistolaire. la jeune fille en question est fille unique et etait en pension. par honte de ses actes, elle n'en a pas parlé. rnpuis agée de 17 ans, le porteur des fait agé de 21 ans a profité que ses parents soit partie pour une nuit pour venir chez elle, sans etre invité et l'a mise devant le fait accomplis et l'a convaincue de coucher avec lui.rnElle a alors coupé tout contacte avec cet homme.c'etait en 1995. rnEn 1996 elle a denemager en Engleterre mais a continuer a recevoir du courrier demandant des nouvelles.rnde meme en 2008 et cet année en Aout.rnElle ne sait pas si c'est elle qui a tord parcequ'elle pense que c'etait elle, agée de 12 ans, qui l'avait attiré.rnMerci de m'aider a resoudre tant bien que mal ce probleme.rnPoppy.